



Urbanisme et transition énergétique

données de cadrage

Groupe technique logement urbanisme / GTLU
Vendredi 15 mars 2013
Valence



caue

Des constats...

Les secteurs du transport et du bâtiment sont fortement consommateurs d'énergie

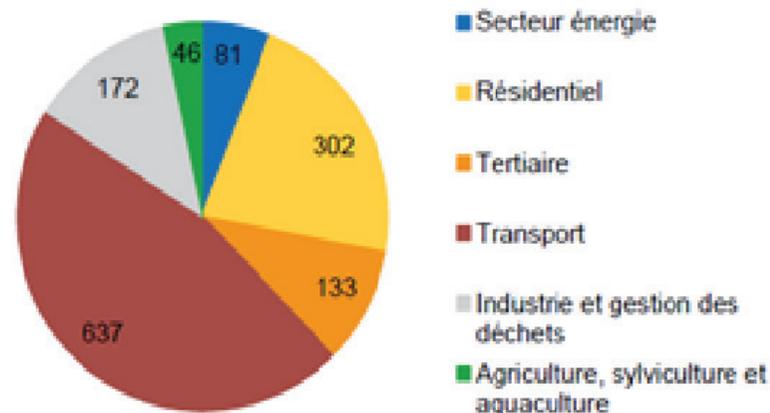
Urbanisme : une définition...

l'urbanisme peut être défini comme l'action réfléchie visant à disposer, à aménager ou à restructurer physiquement et socialement l'espace (urbain, voire rural) en vue d'assurer l'unification la plus harmonieuse et la plus efficace des fonctions que remplit un site donné, singulièrement l'habitation et la circulation.

in encyclopédie Larousse

Les choix d'urbanisme peuvent surdéterminer les consommations énergétiques liées à l'habitat et aux déplacements

Répartition par secteur de consommation



Un cadre juridique pour les collectivités

Code de l'urbanisme - Article L110

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences.

Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.»

modifié par l'article 8 de la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

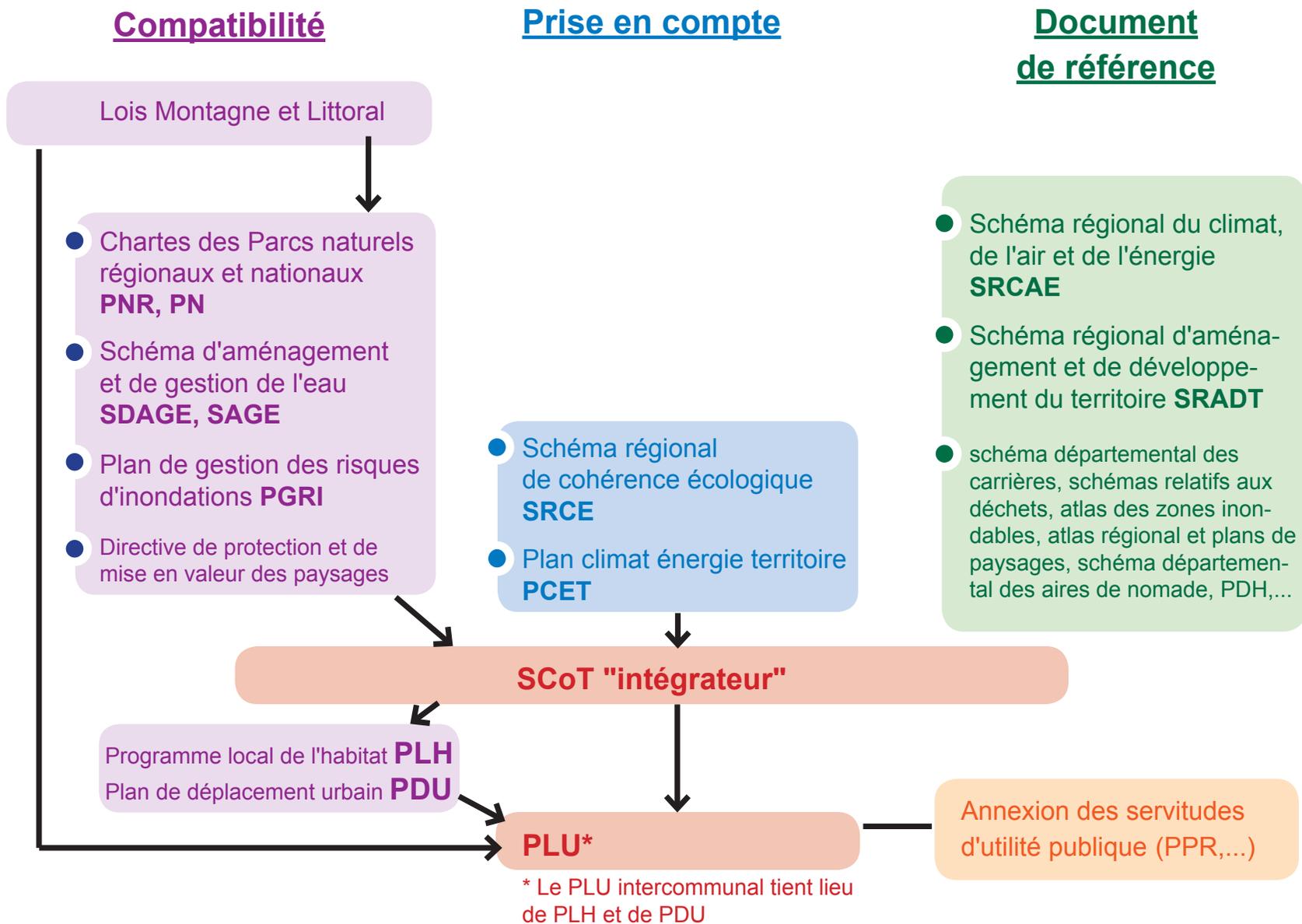
L'énergie devient un élément
caractéristique de l'urbanisme,
au même titre que

- la mixité sociale,
- la préservation de la biodiversité
- ou la prévention des risques



La nouvelle "hiérarchie des normes"

issue de la Loi Grenelle II ou Loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010



Les collectivités, acteurs majeurs dans le domaine de l'énergie

en tant que

> consommatrices

propriétaire patrimoine bâti, coût d'investissement et de fonctionnement, maîtrise des dépenses publiques

> distributrices et productrices

compétence de distribution locale, objectif de maîtrise de la demande finale, valorisation de ressources locales pour une plus grande autonomie énergétique

> aménageuses

droit des sols, encadrement des opérations d'aménagement et de l'aménagement du territoire, influence sur la consommation énergétique des usagers

> incitatrices

exemplarité à assumer, soutien de projets performants

Les collectivités, des échelles variées dans le domaine de l'urbanisme

Échelle territoriale

> planification

gestion du stock de terres urbanisées, d'espaces naturels et agricoles, approche globale urbanisme/déplacements, intégration de clauses environnementales en les rendant opposables aux tiers

Échelle sectorielle

> aménagement

intégration transversale de problématiques environnementales (climat, eau, air, énergie, mobilité, déchets, bruit) et territoriales (démographie, biodiversité, densité, activités)

Échelle parcellaire

> construction

marchés publics liés aux projets de construction et d'aménagement (écoconditionnalité, labellisation, critères de performance énergétique), dans l'autorisation du droit des sols pour les constructions privées

Urbanisme et transition énergétique ?

des enjeux liés à la sobriété énergétique

> mutation raisonnée du patrimoine

rénovation énergétique du parc bâti existant (habitat, équipements, activités)

> îlots de «fraîcheur»

végétalisation de l'urbain (places, rues, cœur d'îlot, jardins, toitures végétales...), prise en compte de l'eau

> compacité des formes urbaines

approche bioclimatique de la construction et de l'aménagement

> performance des réseaux de chaleur

densité suffisante du tissu urbain et diversité des bâtiments à alimenter



Urbanisme et transition énergétique ?

des enjeux liés à la maîtrise des mobilités

> intensité urbaine

diversité fonctionnelle des espaces (habitat, services, commerces, activités), favorisant les courtes distances

> maillage continu d'espaces publics

réseau piéton /cycle sûr, confortable et attractif, incitant à la mobilité active

> urbanisation autour des pôles d'échange

incitation aux transports partagés

> urbanisation des friches et des délaissés

limitation de l'étalement urbain



Des outils juridiques renforcés

deux exemples...

Dans le domaine des transports :

Un Schéma de Cohérence Territoriale peut conditionner l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation à leur desserte par les transports collectifs... Il peut également prioriser une densification des zones déjà urbanisées et desservies par des transports en commun.

L122-1-5 Code de l'urbanisme

Dans le domaine de l'énergie :

Un PLU peut, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation :

- imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit.
- recommander l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions neuves, en fonction des caractéristiques de ces constructions, sous réserve de la protection des sites et des paysages

L123-1-5 Code de l'urbanisme

A voir : L121 *et suivants* sur les documents de planification, L122 *et suivants* sur les SCoT, L123 *et suivants* sur les PLU





Des ressources : deux exemples d'outils d'évaluation à disposition ...

Emission de Gaz à Effet de Serre et PLU - comparaison de scénarios
d'aménagement - **OUTIL GES ET PLU**

mais aussi **OUTIL GES SCOT**
OUTIL GES OPAM

www.certu-catalogue.fr

Décliner le projet de Schéma Régional Climat Air Energie dans son Plan
Climat Energie Territorial

Présentation indicative de la répartition territorialisée des objectifs
chiffrés du projet de SRCAE.

<http://srcae.rhonealpes.fr/>

à utiliser en phase amont : PADD, études pré-opérationnelles...



caue

SCoT de l'agglomération tourangelle

- > évaluer les conséquences du PADD sur les émissions de GES
 - > évaluer les marges de progrès et les orientations nécessaires à l'atteinte du Facteur 4 ;
- «Ville post carbone : le SCoT de l'agglomération tourangelle a un tour d'avance»**

www.projet.de.territoire.com

PLU de la ville de Paris - services espaces verts

- > favoriser la végétalisation de l'urbain pour préserver la biodiversité, améliorer le cadre de vie, créer des îlots de fraîcheur, gérer les eaux pluviales
- > utiliser l'article 13 réglementant les Espaces libres et plantations, les espaces boisés classés
 - «... Augmenter les exigences en espaces libres
 - Exiger de la pleine terre dans (presque) tous les cas
 - Tendre vers un rééquilibrage écologique au niveau parisien
 - Développer des formes diversifiées de végétalisation
 - Exiger des plantations de qualité
 - Protéger les espaces verts et les espaces libres existants : espaces verts protégés (E.V.P.), espaces libres protégés (E.L.P.), espaces libres à végétaliser (E.L.V.), espaces à libérer (E.A.L.)
 - ...»

www.paris.fr/pratique/documents-d-urbanisme-plu



Des ressources : une esquisse de bibliographie...

Fiches Certu / CETE de l'ouest PLU et production d'énergie

- Fiche n°1 - PLU et réseaux de chaleur
- Fiche n°2 - PLU et éoliennes terrestres
- Fiche n°3 - PLU, solaire photovoltaïque et solaire thermique

Editions du Certu - Collections dossiers - octobre 2012

Urbanisme et énergie

- Les enjeux énergie-climat dans un document d'urbanisme
- Des exemples d'orientations énergie-climat dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Aduhme du Puy de Dôme - Caue du Puy de Dôme - juillet 2012



caue